



Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Daix - 5 rue de Fontaine
21121 DAIX
Tel. 03 80 56 54 12

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

- **Qui est concerné ?**

Toute personne isolée, fragilisée par l'âge, un handicap ou un mode de vie.
Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, vos voisins ou amis.

- **De quoi s'agit-il ?**

Le registre nominatif des personnes vulnérables est mis en place par le CCAS sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, relogements d'urgences...), conformément au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004. Le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin.

- **Comment cela se passe t-il ?**

Vous demandez votre inscription sur le registre nominatif.
Une vigilance particulière est opérée lors du risque, et après, selon les besoins de la personne. Un suivi régulier est effectué par le CCAS : contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité - service de soins infirmiers à domicile, portage de repas à domicile, associations prestataires d'aide à domicile ...

- **Vous vous sentez concerné(e) ?**

Alors, découpez le coupon joint et retournez-le à l'adresse ci-dessus. Un membre du CCAS prendra contact avec vous.

✂.....

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Téléphone :

Fait à, le

Signature

Vous demandez l'inscription d'un de vos proches :

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Téléphone :